

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 7 décembre 2015 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Eric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2015.270

Il est proposé par Daniel Dufort , appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant : 7.2 Demande 1203, route 122 et modifier le point 8.4 afin de lire Adoption à la place d'avis de motion

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de novembre 2015 ;
4. Dépôt de la correspondance ;
5. Adoption des comptes à payer et transferts ;
6. Période de questions ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande Ferme F.R.P inc. ;
8. Administration ;
 - 8.1 Règlement zonage lotissement
 - 8.1.1 Fermeture projet de règlement #412-2015 ;
 - 8.1.2 Avis de motion règlement 417-2016 ;
 - 8.1.3 Adoption premier projet de règlement 417-2016 ;
 - 8.2 Règlement zonage # 411-2015 – fermeture ;
 - 8.3 Programme PAIR ;
 - 8.4 Avis de motion règlement #416-2016 taxation 2016 ;
 - 8.5 Adoption IPC-rémunération élus ;
 - 8.6 Programme changez d'air ;
 - 8.7 Affectation surplus budget 2015 ;
 - 8.8 Publicité Express ;
 - 8.9 Calendrier 2016 ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture incendie 31 octobre 2015 ;
 - 9.2 Entente MRC Drummond – Haz-Mat ;
 - 9.3 Dépôt procès-verbal – 28 octobre 2015;
 - 9.4 Pompiers inactifs ;
 - 9.5 Budget 2016 ;
 - 9.6 Demande 2016
 - 9.7 Salaire directeur incendie ;
10. Voirie et Urbanisme ;
 - 10.1 Adhésion 2016 COMBEQ;
 - 10.2 Entretien cours d'eau Brunelle ;

- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.2 Entente Supra local – Drummondville ;
 - 11.3 Avis de motion règlement # 418.2016 – règlement prime non-résident ;
 - 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François ;
 - 13. Varia ;
 - 14. Dépôt et rapport des comités;
 - 15. Période de questions;
 - 16. Levée de l'assemblée.
- et résolu d'adopter les procès-verbaux d'octobre 2015 tel que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.271

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2015;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter le procès-verbal tel qu'adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE:

2015.272

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:

Considérant les déboursés en date du 7 décembre 2015, déboursés effectués durant le mois :

Comptes à payer durant le mois au 7 décembre 2015 :

Chèque fournisseur (description)	montant
Salaire (octobre)	11 454.53
Salaire (novembre)	10 446.54\$
7172 Chevalier de Colomb (quilleton).....	40.00\$
7173 Hydro Québec (luminaires)	136.00\$
7174 Ministre du revenu (remises des salaires octobre 2015).....	3 137.72\$
7175 Receveur général(remises des salaires octobre 2015)	1 372.28\$
7176 Hélène Ducharme (entretien ménager)	200.00\$
7177 Emile Auger (pelouse borne sèche).....	250.00\$
7178-7179 annulé	
Total :	27 037.17\$

Comptes à payer au 7 décembre 2015 :

Chèque fournisseur (description)	montant
7180 Centre du Ponceau Courval (ponceau)	769.18\$
7181 CN (passage à niveau octobre et novembre)	1 175.00\$
7182 Cogeco Câble (internet et téléphone)	197.59\$
7183 Mégaburo (fourniture de bureau, calculatrice, papier 11 X 17)	163.61\$
7184 Ferme Buholz (pelouse été 2015- borne sèche)	275.94\$
7185 Citoyen (50% prime non-résident – piscine)	15.00\$
7186 Gilles Parenteau (frais de repas COPERNIC)	16.00\$
7187 Hydro Québec (luminaires)	697.55\$
7188 Machinerie Benoit & Frère (robinet, peinture orange,quinc.diverse).....	118.66\$
7189 Martech (signalisation)	258.12\$
7190 Maureen Landry (remb. Achats souper des fêtes)	107.56\$
7191 Ministre du Revenu(remises des salaires de novembre).....	2 847.42\$
7192 Mun.Village (dépenses bibliothèque, remb. Compensation 2013-2014- 2015 et facture incendie octobre 2015)	6 269.83\$
7193 Petite Caisse (café, lait, eau, décoration noel0	88.25\$
7194 Poste Canada (poster invitation COPERNIC)	120.04\$
7195 Receveur général du Canada(remises des salaires novembre) ..	1 279.33\$
7196 Régie des déchets du Bas St-François (quote-part décembre) ...	6 307.85\$
7197 Thomas Caya (calfeutrant)	23.84\$
7198 Service deVacuum DL(vidange fosse septique)	179.08\$
7199 Xerox (photocopies)	217.73\$

7200	Infotech (50% papeterie chèques et comptes de taxes).....	408.16\$
7201	Excavation Chauvette (pelle rang 10 Wendover)	1 123.89\$
7202	Bell Mobilité (cellulaire)	19.44\$
7203	J.Noël Francoeur inc. (ponceau rg rivière, 10 roues 10 Wend.) ..	1 695.94\$
7204	Québec Municipal (abonnement communiqué internet)	91.98\$
7205	Citoyen (remb. prime non-résident 100% journée pédagogique)	32.00\$
7206	Marquage et tracage ligne du Québec (lignage)	301.07\$
7207	Citoyen (remb. prime non-résident 100% loc. salle)	65.00\$
7208	Thermosun (entretien thermo pompe)	129.92\$
7209	Croix bleue (assurance collective)	634.92\$
7210	Gaby Tessier (frais déplacement et repas COPERNIC).....	84.00\$
7211	Groupe Environex (frais de gestion)	200.08\$
7212	Citoyen (remb. prime non-résident 100% danse)	38.50\$
7213	Citoyen (remb. prime non-résident 50% 2 cours natation)	60.50\$
7214	Citoyen (remb. prime non-résident 100 % location salle)	240.00\$
7215	Annulé	
7216	Excavation Jocelyn Vincent (1 ^{er} vers. – retenu).....	9 116.13\$
7217	Machinerie Benoit et Frère (quincaillerie)	3.18\$
7218	MRC Drummond (Gestion des cours d'eau Louis-Morin).....	6 532.17\$
7219	Pavage Veilleux (correction rang 10 Wendover)	344.93\$
7220	Centre de la viande Crépeau (souper des fêtes).....	595.11\$
Total :		40 538.52\$

Visa

Au 30/10/2015

Valérie Aubin (licence office, timbre, frais annuel).....	182.75\$
Gilles Parenteau (essence, bottes quincaillerie).....	288.51
Total	471.26\$

Grand Total : 68 046.85\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 68 046.85\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 DEMANDE FERME F.R.P. INC. :

2015.273

Considérant la demande de modifier les usages dans la zone A7 afin de permettre l'usage d'une sablière sur le lot # 5175 095;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Eric Allard et résolu de mandater l'urbanisme afin de préparer un avis préliminaire et demander l'avis à la MRC Drummond sur ce projet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 DEMANDE 1203, ROUTE 122;

2015.274

Considérant la demande d'ajouter à la zone C3, le paragraphe d) Atelier d'usinage à l'article 12.5;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de mandater l'urbanisme afin de préparer un avis préliminaire et demander l'avis à la MRC Drummond sur ce projet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1. RÈGLEMENT LOTISSEMENT

8.1.1 FERMETURE PROJET DE RÈGLEMENT 412-2015;

2015.275

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu de fermer le projet de règlement 412-2015 concernant une modification au règlement de lotissement afin de recommencer les procédures.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.1.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 417-2015;

2015.276

Un avis de motion est donné par Eric Allard qu'à une prochaine session sera adopté le règlement 417-2015 modifiant le règlement de lotissement 146.

8.1.3 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 417-2015;

2015.277

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

-PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 417-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 164

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de lotissement comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre l'identification cadastrale d'un lot pour fins hypothécaire dans la zone verte;

ATTENDU QUE la CPTAQ a été consulté et que le représentant questionné ne s'oppose pas à une telle identification cadastrale dans la zone verte. La CPTAQ sera appelé à intervenir s'il y a morcellement pour fins d'aliénation (paragraphe 10 de l'article 1 de la LPTAA qui indique : «lotissement» : le morcellement d'un lot au moyen d'un acte d'aliénation d'une partie de ce lot) et exigera alors une autorisation de sa part avant de procéder à cette vente;

ATTENDU QUE l'opinion de la CPTAQ confirme celle des arpenteurs ayant demandé la modification au règlement de lotissement, qui prétendent que l'identification d'un lot est conforme à la LPTAA puisqu'il n'y a pas d'aliénation (au moyen d'un acte notarié);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry

Et résolu:

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 417-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. L'article 20.0 du règlement de lotissement n° 164 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant les généralités, est modifié comme suit :

a) Il est ajouté un alinéa qui se lit comme suit :

« Lorsqu'une opération cadastrale est requise à des fins d'identification d'un lot (par exemple du cadastre vertical ou horizontal), les dimensions minimales d'un tel lot, prescrites au présent règlement, ne sont pas applicables. Cependant, le terrain maître (terrain complet de base sur lequel est prévue une identification d'un lot sur une partie de celui-ci) doit être conforme aux dispositions du présent règlement. »;

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.278

8.2 RÈGLEMENT ZONAGE 411-2015 – FERMETURE;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de fermer le projet de règlement 411-2015 concernant des modifications de zonage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.279

8.3 PROGRAMME PAIR;

Considérant que le comité provincial Pair a démontré, l'efficacité du programme et son importance pour un milieu ;

Considérant que le comité provincial Pair offre l'équipement nécessaire à la mise en place du programme tout à fait gratuitement, d'une valeur de 20 000 \$;

Considérant que les frais d'entretien du logiciel Pair sont de 2 500 \$ annuellement, qu'une ligne téléphonique est nécessaire pour son fonctionnement au coût approximatif de 600 \$ par année et que les municipalités intéressées par la mise en place du service sur leur territoire sont appelées à contribuer financièrement pour couvrir ces frais d'entretien ainsi que la ligne téléphonique afin que le programme Pair voit le jour dans la MRC de Drummond ;

Considérant que l'organisme porteur du programme Pair assurera sa gestion ;

Considérant que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, souhaite, dans ces conditions, la mise en place du programme Pair sur son territoire ;

Il est proposé Isabelle Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la municipalité de Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil autorise la secrétaire trésorière à signer une entente avec le comité provincial Pair et l'organisme porteur pour la mise en place du service sur son territoire, conditionnellement à ce que les paramètres ci-dessus soient respectés.

D'autoriser le versement du financement nécessaire à la mise en place du programme Pair. Une somme de 250 \$ sera versée pour sa réalisation afin de couvrir les frais annuels.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.280

8.4 ADOPTION RÈGLEMEN TAXATION - 416-2016;

Adoption reporté le 11 janvier 2016

8.5 ADOPTION IPC – RÉMUNÉRATION ÉLUS:

2015.281

Considérant que l'IPC juillet 2016 est de 1.3 % et que le règlement sur la rémunération des élus demande d'arrondir l'IPC;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter l'IPC de 1% pour la rémunération des élus pour 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 PROGRAMME CHANGEZ D'AIR ;
Ne donne pas suite au programme.

8.7 AFFECTATION SURPLUS BUDGET 2015:

2015.282

Considérant l'affectation au surplus prévu au budget 2015 de 64 259\$;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de faire le transfert de 64 259\$ prévu au budget 2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.8 PUBLICITÉ EXPRESS:

Ne donne pas suite.

8.9 CALENDRIER 2016:

2015.283

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de poster un calendrier des collectes pour 2016 avec l'aide-mémoire de chacun des bacs au verso.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE:

9.1 FACTURE 31 OCTOBRE 2015:

2015.284

Considérant la facture incendie au 31 octobre 2015 au montant de 4 088.15\$;

IL est proposé par Eric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 ENTENTE MRC DRUMMOND – HAZ-MAT:

2015.285

Considérant l'entente avec la ville de Drummondville concernant la fourniture de service d'une remorque fermée spécialement aménagée pour être utilisée lors de sinistres impliquant des matières dangereuses;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Eric Allard et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL- 28 OCTOBRE 2015;

Dépôt du procès-verbal du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 28 octobre 2015.

2015.286

9.4 POMPIERS INACTIFS;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 28 octobre 2015;

En conséquence il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de mettre fin à l'emploi de M. Christopher Leroux et M. Mathieu Teasdale vu leur non-présence aux pratiques et aux feux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.287

9.5 BUDGET 2016;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 28 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter les prévisions budgétaires incendie 2016 telles que présentées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.288

9. DEMANDE 2016;

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 28 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard
Appuyé par Marie-Lyne Landry

Et résolu d'autoriser les demandes du service incendie pour 2016 comme suit:

items	Qté	coût estimé	total
<u>Formation:</u>			
pompier 1	2	10 000\$	20 000\$
autopompe	2	2 000\$	4 000\$
arbre de propane	18	175\$	3 150\$

Équipements:

Apria	2	6 000\$	12 000\$
Bouteilles apria	4	1 000\$	4 000\$
Gants	10	125\$	1 250\$
Cagoules	10	35\$	350\$
Bunker	2	1 800\$	3 600\$
Radios portatifs	2	1 000\$	2 000\$

nb: les gants et les cagoules seront conservés par le directeur et remis aux pompiers en échange des vieux

Caserne:

Outils Ste-Clotilde			250\$
Outils NDBC			250\$
Plancher caserne			300\$
Établi, mezzanine			5 000\$
tables et chaises			1 500\$

nb:plancher de la caserne avec peinture époxy fait par les pompiers

Autres:

Linge et uniforme	20	75\$	1 500\$
journée de prévention			1000\$
Ketch pour la porte caserne NDBC (à vérifier avec Alarme 2200)			

Des soumissions devront être présentées préalablement avant les dépenses pour autorisation par les municipalités

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.289

9.7 SALAIRE DIRECTEUR INCENDIE;

Étant donné la recommandation du comité inter municipal Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 28 octobre 2015;

En conséquence il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder un ajustement salarial à M. Frédérick Marcotte tel que proposé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. VOIRIE ET URBANISME;

10.1 ADHÉSION 2016 COMBEQ;

2015.290

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Eric Allard et résolu d'inscrire messieurs Gilles Parenteau, inspecteur et Gaby Tessier, inspecteur adjoint- à la COMBEQ pour 2016 au coût de 540\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 ENTRETIEN COURS D'EAU BRUNELLE;

2015.291

Considérant que des travaux d'entretien doivent être exécutés sur le cours d'eau Brunelle dans sa partie située en amont du rang 9 de Simpson,

Considérant que le cours d'eau Brunelle est un cours d'eau sous la compétence de la MRC Drummond,

Considérant que le mode de répartition du coût du projet soit au mètre linéaire de cours d'eau entretenu,

Il est sur proposition de Eric Allard , appuyé par Marie-Lyne Landry et unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse qu'une demande soit faite à la MRC Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour le cours d'eau Brunelle; étant entendu que la municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourraient de temps à autre, émettre la MRC Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétés dans ce dossier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

2015.292

11.2 ENTENTE SUPRA - LOCAL - DRUMMONVILLE;

Considérant l'entente inter municipale relative au loisir et à la culture proposée par la Ville de Drummondville aux municipalités de la MRC Drummond;

Considérant que nos citoyens profiteront avec la carte accès loisir des même avantages, conditions et contraintes que ceux consentis aux citoyens de la Ville de Drummondville;

Considérant que la contribution financière sera de 2% des dépenses réelles non consolidées établies selon nos états financiers de l'année antérieure tel qu'apparaissant aux rapports financiers transmis au MAMOT chaque année (page S7, ligne 29 ou l'équivalent) avec une réduction de 30 % la première année, 20% la deuxième année et 10% la troisième année;

Considérant la durée de l'entente sera de 4 ans (2016-2019;)

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale avec la ville de Drummondville au nom de la municipalité;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 418-2016 – RÈGLEMENT PRIME NON-RÉSIDENTS;

2015.293

Un avis de motion est donné par Maureen Landry qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement 418-2016 afin d'établir les nouvelles règles suite à la signature de l'entente inter municipale avec la ville de Drummondville, les coûts de la carte accès loisir et autres règles concernant les primes de non-résidents.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2015.294

Il est proposé par Maureen Landry résolu de lever l'assemblée à 20h52.

**Michel Bourgeois,
Maire**

**Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière**

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière